

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGGA

ORDONNANCES SOUVERAINES

Lois & Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE  
LA PRINCIPAUTE DE SEBORGGA



D.I.L.A.P.S

---

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

ANNONCE N° 06

D-2017/06-01

**Portant sur  
la Création du Conseil Privé du Prince**

En vertu de l'article 117 de la Constitution ;  
Vu les articles du Titre IV de la Constitution ;  
Vu l'article 26.4 de la Constitution ;

Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>** Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborgga,  
par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

**DECRETONS**

**Article 1** : la Création du Conseil Privé du Prince.

**Article 2** : Le Conseil Privé du Prince est composé de six membres élevés au rang de Haut Dignitaire de la Couronne nommés par Ordonnance Souveraine Princièrè.

**Article 3** : Le rôle principal du Conseil Privé du Prince est d'apporter conseil au Prince chaque fois qu'il le requiert et notamment concernant les questions majeures de l'État.

**Article 4** : En cas de proclamation de la Régence, le Conseil Privé du Prince devient officiellement le Conseil des Régents jusqu'à la majorité du Prince Héritier.

Signé le 1<sup>er</sup> juin 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

*Direction de l'Information Légale et Administrative de la Principauté de Seborgga*

*Directrice de publication : Nathalie BRAULT*

*info@dilaps.org*

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGÁ

ANNONCE N° 07

D-2017/06-02

## **Portant sur la création de l'Office Princier des Hérauts d'Armes et du Conseil des Sceaux**

En vertu de l'article 117 de la Constitution ;

Vu l'article 27-6 de la Constitution ;

Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>** Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

### **DECRETONS**

**Article 1** : la Création de l'Office Princier des Hérauts d'Armes et du Conseil des Sceaux.

**Article 2** : L'Office Princier des Hérauts d'Armes et du Conseil des Sceaux appartient à la Maison du Prince ; il est composé de six membres nommés par Ordonnance Souveraine Princièrè :

- 1 Juge d'Armes
- 5 Hérauts d'Armes :
  - Héraldiste
  - Armoriste
  - Généalogiste
  - Archiviste-Historien
  - Notaire Seborgien

**Article 3** : La fonction de cet Office est la connaissance, la reconnaissance et l'enregistrement des familles, personnes, de leurs armoiries, mots et devises, des rangs, des rituels et des cérémonies.

Signé le 1<sup>er</sup> juin 2017 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORG

ANNONCE N° 08

D-2017/06-03

## **Portant sur la création de l'Ordre du Mérite Princier**

En vertu de l'article 117 de la Constitution ;

Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>** Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

### **DECRETONS**

**Article 1** : la Création de l'Ordre du Mérite Princier.

**Article 2** : L'Ordre du Mérite Princier est un Ordre Universel à valeur de reconnaissance, et a pour vocation de récompenser toutes celles et ceux qui auront fait preuve de dévouement ou accompli un acte à caractère exceptionnel pour le rayonnement de la Principauté de Seborga, ou qui se seront distingués par leur bravoure ou leur engagement au service des autres.

**Article 3** : Le Prince est le Grand Maître de l'Ordre du Mérite Princier ; le Chancelier en est le Grand Chancelier.

Signé le 1<sup>er</sup> juin 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>